



# CITY-STADE

## CONDITIONS D'ACCÈS

Le city-stade est un équipement ouvert à tous et libre d'accès sous certaines conditions.

Le terrain est prioritairement réservé aux enfants du groupe scolaire et des services périscolaires et extrascolaires, aux heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 08h30 à 18h00.

L'accès au public est autorisé :

- En dehors des horaires ci-dessus ;
- Pendant les vacances scolaires ;
- Pendant les horaires ci-dessus, si celui-ci n'est pas occupé par les services scolaires, périscolaires et extrascolaires.

## CONDITIONS D'ORDRE ET DE SÉCURITÉ

D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport dans le respect des autres, du matériel et de l'environnement.

Il est interdit de :

- Troubler la tranquillité des riverains en utilisant notamment du matériel sonore (musique...) ;
- Escalader et grimper sur les panneaux de basket, buts, rambardes et filets ;
- Fumer, manger et consommer de l'alcool.

Les vélos et engins motorisés doivent être garés à l'extérieur de l'enceinte sportive. Les animaux sont interdits.

Le non-respect de ces règles peut entraîner l'expulsion des contrevenants ou toute autre sanction de droit.

En cas de détérioration, de dégâts, les usagers ou toute personne qui constate ces dégâts sont tenus d'avertir la mairie au 04 76 89 18 05.